



**Procès-verbal de l'assemblée communale de Gruyères
Maison du Gruyère à Pringy, lundi 9 décembre 2019 à 20h00**

1017

Présidence : Jean-Pierre Doutaz, Syndic

Présents : 51 citoyennes et citoyens

Excusés : Mmes Liliane Andrey et Amandine Pugin, MM. Vincent Bays, Christian Bussard, Claude-Alain Clerc, Laurent Geib, Claude Gremion, Daniel Magnin et Michel Ruffieux

Scrutateurs : Michel Castella et Charles Lambrigger

Secrétaire : Daniel Weber

Jean-Pierre Doutaz, Syndic :

Mesdames, Messieurs, chères citoyennes, chers citoyens, chers représentants de la presse.

J'ai le plaisir de vous saluer toutes et tous au nom du Conseil communal et je vous souhaite la plus cordiale bienvenue à cette assemblée communale ordinaire du budget 2020. Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour remercier la Coopérative laiterie de Gruyère pour la mise à disposition gracieusement de cette salle.

Merci pour votre présence qui démontre votre intérêt à la gestion et à l'avenir de votre Commune.

En parfaite démocratie, nous allons débattre de ces points ou de ceux que vous souhaiterez. Je vous demanderais, pour les besoins du procès-verbal de vous annoncer lorsque vous demandez la parole, ainsi que d'être le plus concis et pertinent possible lors de vos remarques, demandes de précisions sur les objets en question. Merci pour votre écoute et votre participation.

Voilà Mesdames et Messieurs, c'est sur ces quelques considérations et propos et en reconnaissance à chacune et chacun que je déclare ouverte l'assemblée annuelle ordinaire du budget 2020.

Cette assemblée a été régulièrement convoquée par :

- Convocations en tous-ménages et lettres adressées (habitants domiciliés à la Part-Dieu) portées à la poste de Pringy, le mercredi 20 novembre 2019, invitant ainsi 1'570 citoyennes et citoyens avec droit de vote au niveau communal ;
- Par convocation insérée sur le site internet de la commune le mercredi 20 novembre également ;
- Par publication dans la feuille officielle No 47 du vendredi 22 novembre dernier ;
- Par affichage aux 4 piliers publics le vendredi 22 novembre 2019.



**Procès-verbal de l'assemblée communale de Gruyères
Maison du Gruyère à Pringy, lundi 9 décembre 2019 à 20h00**

1018

Comme il n'y a pas de remarques sur le mode de convocation, l'assemblée communale peut dès lors valablement délibérer.

Cette assemblée est enregistrée pour les besoins du procès-verbal.

Je vous rappelle que la bande sonore est conservée jusqu'à l'approbation du procès-verbal par la prochaine assemblée, ensuite de quoi elle sera détruite.

Représentation de la presse :

Je remercie Monsieur Guillaume Chillier du journal *La Liberté* de sa présence.

Comme il devient difficile de connaître et reconnaître les 1'570 citoyennes et citoyens, et de fait, les participants à une assemblée communale, je me permets de vous demander s'il y a dans cette noble assemblée une ou plusieurs personnes qui ne seraient pas légalement domiciliées dans la Commune de Gruyères, conformément aux dispositions de la loi sur le contrôle des habitants. Ces personnes n'auraient alors ni le droit de s'exprimer, ni le droit de vote. Que les personnes éventuellement concernées veuillent bien s'exprimer en levant la main s'il vous plaît.

Les personnes suivantes s'annoncent :

- M. Nicolas Beaud, Directeur du Foyer ST-Germain
- M. Jean-Daniel Chassot, caissier communal
- M. Guillaume Chillier, journal *La Liberté*
- M. Mathieu Jacquat, apprenti employé de commerce commune de Gruyères
- M. Daniel Weber, secrétaire communal

Nomination des scrutateurs :

Je demanderais à Messieurs **Charles Lambrigger et Michel Castella** de fonctionner comme scrutateurs.

Scrutateur 1, M. Charles Lambrigger : 30 personnes

Scrutateur 2, M. Michel Castella : 21 personnes

Il est dénombré au total **51 citoyennes et citoyens** présents à cette assemblée.

Les personnes suivantes se sont excusées :

Mmes Liliane Andrey et Amandine Pugin, MM. Vincent Bays, Christian Bussard, Claude-Alain Clerc, Laurent Geib, Claude Gremion, Daniel Magnin et Michel Ruffieux.



L'ordre du jour :

Mesdames et Messieurs, chacune et chacun a reçu l'ordre du jour et a pu le lire dans les documents que je viens de vous citer. Je ne vais donc pas le relire mais je vous demande toutefois s'il y aurait des remarques quant à l'ordre du jour proposé.

Pas de remarque.

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du lundi 29 avril 2019 (il ne sera pas lu mais tenu à disposition au secrétariat communal, 10 jours avant l'assemblée et sur le site internet www.gruyeres.ch).
2. Achat de parcelles et d'ouvrages militaires.
3. Budget communal 2020
 - 3.1. Rapport de la Commission financière ;
 - 3.2. Fonctionnement ;
 - 3.3. Investissements ;
 - 3.3.1. Remplacement de la conduite d'eau potable, secteur « Le Bourgo »
 - 3.3.2. Remplacement de la conduite d'eau potable, secteur « Le Creux – la passerelle »
 - 3.3.3. Remplacement du monte-charge de l'Hôtel-de-Ville
 - 3.4. Vote final des budgets communaux de fonctionnement et des investissements.
4. Budget 2020 du Foyer St-Germain – établissement médico-social communal de droit public
 - 4.1. Rapport de la Commission financière ;
 - 4.2. Fonctionnement ;
 - 4.3. Vote final du budget de fonctionnement.
5. Commission d'aménagement : élection complémentaire.
6. Règlement et barème relatifs à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires : présentation et approbation.
7. Divers

Les documents se rapportant à l'ordre du jour seront consultables au secrétariat communal, 10 jours avant l'assemblée, durant les heures d'ouverture.



Point 1 de l'ordre du jour

Procès-verbal de l'assemblée communale du lundi 29 avril 2019

Jean-Pierre Doutaz, Syndic : je rappelle que le procès-verbal a été tenu à disposition au secrétariat communal, 10 jours avant l'assemblée et mis sur le site internet dès son approbation par le Conseil communal avec la mention provisoire. Un condensé de celui-ci a été également publié dans le journal « Intche no ».

Y aurait-il des remarques ?

S'il n'y a pas de remarque au sujet du procès-verbal, celles et ceux qui acceptent le procès-verbal de l'assemblée communale du lundi 29 avril 2019 sont priés de se prononcer en levant la main.

Oui : 51

Non : 0

Abstentions : 0

Décision : Le procès-verbal de l'assemblée communale du lundi 29 avril 2019 est accepté à l'unanimité. Sa bande sonore peut être détruite.

Point 2 de l'ordre du jour.

Achat de parcelles et d'ouvrages militaires

Jean-Pierre Doutaz, Syndic : le point 2 de l'ordre du jour-vous est proposé avant la présentation du budget de fonctionnement, dans la mesure où il pourrait avoir une incidence sur celui-ci. En effet, dans le cas de l'acceptation de ce point, dont votre Conseil communal vous y invite vivement, il n'y aura aucun effet sur le budget de fonctionnement qui vous sera proposé.

Dans le cas contraire, une augmentation des recettes équivalant à la dépense proposée qui serait alors non engagée, influencera positivement le résultat du budget de fonctionnement pour l'année 2020.

Pour la présentation de ce point 2 de l'ordre du jour, j'ai le plaisir de passer la parole à Mme la conseillère communale Catherine Bussard, en charge du dossier.

Catherine Bussard, Conseillère communale en charge de l'aménagement du territoire : en janvier 2019, le Conseil communal reçoit un courrier d'ArmaSuisse qui souhaite se séparer de parcelles et d'ouvrages militaires, propriété de la Confédération suisse.

ArmaSuisse a, en effet, été sollicité par Pro Natura qui s'intéresse à ces diverses parcelles et ouvrages militaires dispersés dans toute la Suisse. Le Conseil communal peut faire valoir son droit de préemption, car ces terrains sont situés sur le territoire communal. Ces parcelles et ouvrages militaires qui se situent en zone agricole et de forêt, font partie du patrimoine historique de

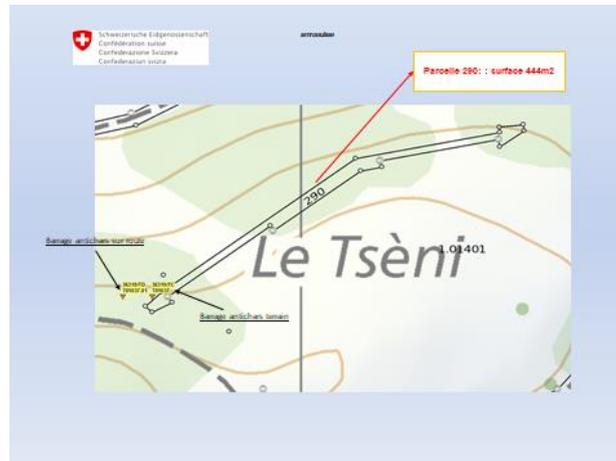


Procès-verbal de l'assemblée communale de Gruyères
Maison du Gruyère à Pringy, lundi 9 décembre 2019 à 20h00

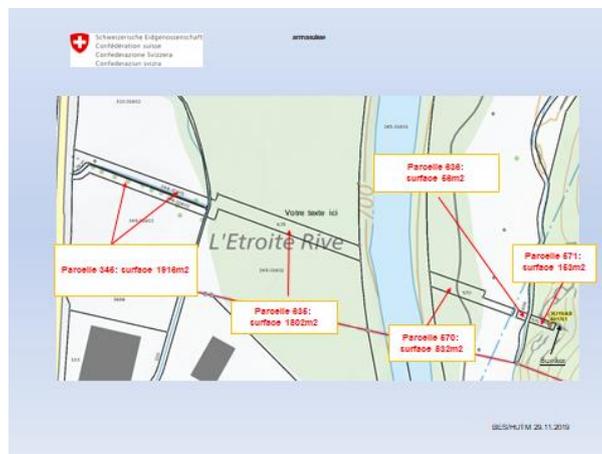
1021

Gruyères au même titre que les éléments, les forts repris en son temps par la commune de Gruyères.

Emplacements des parcelles et des ouvrages :









L'acquisition se porte sur une surface total de 7'343 m² pour un montant de CHF 7'343.00 auquel s'ajoute des ouvrages pour un prix de CHF 464.00, soit une somme total de **CHF 7'807.00**. A noter qu'ArmaSuisse va verser à la commune de Gruyères une somme de **CHF 20'000.00** pour la reprise du pont situé sur la tranchée de Saussivue.

Pourquoi solliciter dès lors l'accord de l'assemblée pour un montant somme toute dérisoire ? En juin 2016, au début de cette législature, l'assemblée communale a octroyé au Conseil communal une délégation de compétence pour procéder à des transactions immobilières jusqu'à un montant de CHF 100'000.00 et/ou l'acquisition d'une surface maximale **de 1'000 m²**. Les frais de notaire et du registre foncier sont à charge de la commune de Gruyères.

Le Conseil communal soutient cet achat et sollicite l'accord de l'assemblée communale.

Questions :

M. Gilles Bertherin aimerait savoir ce que la commune va faire avec ces ouvrages par la suite. Est-ce qu'elle va les démolir ?



**Procès-verbal de l'assemblée communale de Gruyères
Maison du Gruyère à Pringy, lundi 9 décembre 2019 à 20h00**

1025

Catherine Bussard répond que ces ouvrages ne seront pas démontés, mais vont être englobés dans le patrimoine communal. Souvent ces ouvrages sont entretenus par les riverains, notamment les tranchées. Ce sont des éléments de notre histoire et la commune tient à les conserver.

M. Laurent Karth : quelles étaient les raisons invoquées par Pro Natura pour acheter ces ouvrages et existe-t-il des discussions entre Pro Natura et la commune de Gruyères pour un projet commun ?

Catherine Bussard : Pro Natura n'a pas abordé directement la commune de Gruyères. Pro Natura a contacté ArmaSuisse pour développer la biodiversité. La commune de Gruyères souhaite être propriétaire avant tout. Une collaboration avec Pro Natura n'est pas exclue, mais aucun contact dans ce sens n'a eu lieu.

Jean-Pierre Doutaz, Syndic précise que ces ouvrages sont en grande partie entourés par des parcelles communales. Ils font partie du « réduit national » et leur acquisition renforce l'identité de Gruyères avec l'histoire de la Suisse.

M. Dominique Bays informe que dans le cadre des leçons d'histoire, il visite le fort avec ses élèves du CO de La Tour-de-Trême. Ces ouvrages sont importants puisqu'ils furent les premiers situés à l'entrée du « réduit national ».

Plus de question, la discussion est close.

Jean-Pierre Doutaz, Syndic : le Conseil communal et la commission financière vous invitent à accepter l'achat de ces parcelles et ouvrages militaires, renforçant l'identité historique de notre commune et cité médiévale, relevant les vestiges stratégiques d'une époque de l'histoire que notre commune a traversé, comprenant naturellement les engagements financiers annoncés.

Vote :

Oui :	50
Non :	1
Absentions :	0
Total :	51

Décision : l'assemblée communale accepte l'achat de parcelles et ouvrages militaires pour un montant de CHF 7'807.00 par 50 voix pour et une voix contre.

En outre, ArmaSuisse versera à la commune de Gruyères un montant de CHF 20'000.00 pour la reprise d'un pont.



Point 3 de l'ordre du jour
Budget communal 2020

Point 3.1 de l'ordre du jour.
Rapport de la commission financière.

M. Claude Clément, Président de la commission financière : conformément à son mandat, la commission financière s'est réunie le 26 novembre 2019 à la salle du Conseil communal à Gruyères. La commission a pu poser ses questions aux représentants de la commune de Gruyères. Elle a rencontré Madame Justine Catillaz, Conseillère communale en charge des finances et Monsieur Jean-Daniel Chassot, boursier communal. Nous les remercions de leur disponibilité et de leurs réponses à nos interrogations.

Concernant le budget de fonctionnement :

- Le budget est conçu de manière prudente
- Les effets de la réforme fiscale sont intégrés
- La baisse de 4,5 points du coefficient d'impôt communal est absorbée.

La commission financière constate que le budget nous laisse entrevoir un exercice avec un léger déficit de CHF 21'992.00 sur un total de charges de CHF 11'149'412, soit 0.2%.

- ***Routes communales et génie civil:***

Nous signalons que l'entretien des routes prévoit une charge d'un montant de CHF 165'000.pour la réfection des routes du Bourgoz, des Gentianes et des Chaumiaux.

- ***Approvisionnement en eau:***

Un cahier des charges bien conséquent établi par l'Etat augmente de manière importante les charges de contrôle.

- ***Immeuble du patrimoine financier Studio du Moléson***

Eu égard aux coûts de changement de chauffage peu en relation avec la valeur de l'objet, la commission financière s'est posée la question du maintien du studio du Moléson dans le patrimoine communal. Après réception et analyse des arguments du Conseil communal, arguments qui vous seront clairement détaillés plus tard, nous avons revu notre position.

Concernant le budget des investissements

De nouveaux investissements pour CHF 400'000 viennent s'ajouter dans les



chapitres suivants :

Approvisionnement en Eau Potable

Pour le remplacement, d'évidence nécessaire, de 2 conduites, à savoir :

- Le Relais – Le Bourgoz d'un montant de CHF 175'000
- Les Vernes – Le Creux d'un montant de CHF 150'000

Et dans le chapitre Hôtel de Ville

Pour le remplacement du monte-charge âgé de 60 ans pour un montant de CHF 75'000.

Les autres investissements sont des reports pour CHF 919'000.

Nous tenons enfin à remercier et féliciter le Conseil communal, l'administration communale et tous les services de la commune pour la bonne conduite, jour après jour, du ménage communal pour le bien des citoyennes et citoyens de Gruyères.

La commission financière vous recommande d'accepter les budgets qui vous sont soumis ce soir. Bonne suite de soirée et merci

Point 3.2 de l'ordre du jour.

Budget de fonctionnement

Justine Catillaz, Conseillère communale responsable des finances : je remercie les membres de la commission financière pour leurs remarques et questions pertinentes concernant l'établissement de ce budget 2020 ainsi que le rapport succinct.

Chapitre	Budget 2020		Budget 2019		Comptes 2018	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Administration	808'467.00	70'038.00	748'666.00	10'800.00	1'275'915.99	490'141.15
Ordre public	368'363.00	168'258.00	415'951.04	110'400.00	328'972.61	126'156.97
Ecoles	2'820'412.00	190'581.00	2'939'457.75	58'100.00	2'888'793.06	112'734.35
Culture	192'432.00	-	193'543.55	-	207'392.14	12'083.00
Santé	879'511.00	12'000.00	856'123.15	20'000.00	837'907.70	13'289.65
Social	989'840.00	1'800.00	962'871.90	1'800.00	981'570.08	1'942.10
Transports	1'454'350.00	497'187.00	1'182'540.70	402'620.00	1'356'625.25	720'011.79
Environnement	1'457'273.00	1'181'449.00	1'576'714.00	1'302'613.00	1'413'206.23	1'242'220.94
Economie	763'919.00	421'877.00	642'938.00	381'934.00	599'130.55	432'293.35
Finances	1'414'845.00	8'584'230.00	1'251'228.00	8'459'779.00	2'465'974.00	9'245'185.95
Total	11'149'412.00	11'127'420.00	10'770'034.09	10'748'046.00	12'355'487.61	12'396'059.25
Résultat		21'992.00		21'988.09	40'571.64	



Procès-verbal de l'assemblée communale de Gruyères Maison du Gruyère à Pringy, lundi 9 décembre 2019 à 20h00

1028

Le budget de fonctionnement 2020 se monte à **11'149'412 CHF de charges** pour **11'127'420 CHF de produits**. Il est donc quasiment équilibré puisqu'il présente un déficit de 21'992 CHF ce qui représente, en chiffres relatifs, 0.19% du total des charges.

Permettez-moi de m'attarder que sur certains points, comme les dépenses prévues qualifiées d'extraordinaires, et non d'énumérer chaque écriture. En effet, le principal des charges et produits revient systématiquement chaque année

A la lecture détaillée des comptes, il se peut que des différences apparaissent entre les budgets et les comptes 2018 concernant les cotisations salariales de la MOC qui apparaissaient en totalité aux comptes 2018 dans le chapitre 02 « administration générale ». Celles-ci ont été ventilées dans les différents chapitres où il y a de la MOC. Cela explique la différence des montants totaux par rapport aux comptes 2018 pour ce chapitre 02. Les retenues des cotisations à charge de l'employé ont aussi été ventilées de manière semblable aux comptes 2018 sous les écritures 390.2 nommés imputation interne – charge de salaire.

Passons maintenant chapitre par chapitre où je mentionnerai les dépenses ou recettes extraordinaires pour ce budget.

Dans le chapitre 0 administration, au compte 02.301.00, nous avons inscrit un montant pour une personne supplémentaire en soutien à la caisse communale après le départ de nos deux apprentis l'été prochain.

Dans le 02.315: Outre les dépenses courantes, un montant de CHF 20'000.00 concerne la mise en place du nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2). Il y a aussi des charges supplémentaires pour l'acquisition de logiciels pour notre administration et le service technique.

Dans le chapitre 1 Ordre Public, nous verrons des recettes supplémentaires au poste 11.437 Produit des Amendes d'ordre. Ceci fait suite à l'introduction des horodateurs en ville. Nous avons fait une extrapolation avec les amendes émises ces derniers mois.

Dans le chapitre 14, vous voyez l'apparition d'un nouveau compte 14.314 « Spécialiste communal en protection incendie ». Nous avons engagé pour le 1^{er} janvier, une personne qui se chargera de faire les visites du feu suite à la directive de l'ECAB et ceci pour des honoraires s'élevant à CHF 4'200.00.

Au poste 21.311.2 achat – informatique, notons l'acquisition d'un serveur pour un montant d'environ CHF 20'000.00 qui englobe la mise en service ainsi que des heures de dépannage. Cette installation facilitera la maintenance informatique de tous les ordinateurs de l'école et qui permettra d'économiser à futur des heures de dépannage et d'entretien.



Procès-verbal de l'assemblée communale de Gruyères Maison du Gruyère à Pringy, lundi 9 décembre 2019 à 20h00

1029

En attendant le désenchevêtrement des charges, l'Etat contribue aux fournitures scolaires à raison d'un montant de 75.-élèves pour l'année 2019/2020 cf. compte 21.461 pour un montant de CHF 14'700.00.

Les communes financent les activités sportives et culturelles comme les camps.

Dans le poste 21.318.0, vous retrouvez le financement de ces activités et sorties. La commune finance à hauteur de CHF 90.00./ élèves. Ce montant plus important qu'au budget 2019 englobe aussi les camps verts qui auront lieu au printemps 2020 avec une cadence de tous les 2ans. Le solde concerne les dépenses annuelles des entrées piscines avec le transport jusqu'à Charmey.

Toujours concernant les camps verts, la commune facture aux parents CHF 16.-/jour pour les repas cf. écriture 21.433 pour environ CHF 8'000.00.

Pour l'accueil extrascolaire, vous constatez une nette augmentation de la MOC. Suite à une forte augmentation des inscriptions d'élèves, certaines plages horaires nécessitent l'engagement d'une personne supplémentaire. C'est une exigence légale. En contrepartie, la participation des parents au 219.423.0 a été revue à la hausse en calculant sur la base des élèves inscrits actuellement.

Au compte 219.314.122, Entretien & réparations salle de gymnastique. CHF 10'000.- sont prévus pour changer les projecteurs qui sont vétustes. Il y a aussi un entretien de ventilation qui n'a pas été refait depuis 10 ans et qui est nécessaire ainsi que le détartrage des boilers.

Au chapitre 3 Culture

Le compte 30.365 Dons aux sociétés à but culturel. Veuillez noter une légère augmentation des charges. En effet, nous avons inscrit un don qui se monte à CHF 3'000.00 pour le prix d'écriture de Gruyères qui s'est reformé cette année. Etant une association avec son siège à Gruyères, elle bénéficie en outre d'une subvention annuelle de CHF 1'200.00. Dans ce compte, il y a aussi une participation communale pour la fête au village qui aura lieu en septembre 2020.

Les chapitres 4-5 n'apportent pas d'éléments nouveaux car ce sont presque exclusivement des charges liées

Au chapitre 6 transports& communications

Concernant la MOC au compte 62.301.00, l'augmentation des charges salariales s'explique par une meilleure ventilation. En effet, un de nos employés de police fait des heures dans le service édilitaire.

Au compte 62.314.110, Entretien & réparations – chemin de montagne est budgété un montant de CHF 40'000.00, environ CHF 30'000.00 sont liés à l'accès du chalet des Gruyères.



Comme l'a mentionné la commission financière, la commune procèdera à l'entretien de trois tronçons au Bourgoz (CHF 80'000.00), les Gentianes à la Loue (CHF 15'000.00), aussi un entretien et projet de trottoir secteur les Chaumiaux dans la zone à bâtir et secteur « Chemin du Pont » anciennement maison Noël Blanc coiffeur (CHF 45'000.00). Ces trois projets pour un total CHF 140'000.00. Le solde est des dépenses usuelles.

621 parkings

Le chapitre est équilibré à 100% avec une mise en réserve d'environ CHF 310'000.00 pour CHF 400'000.00 de recettes, cela fait suite à l'introduction des parkings payants. La recette est chiffrée en extrapolant les premiers mois de mise en place.

Au compte 621.311, il y a un solde d'achat d'horodateur suite à la nécessité d'avoir un 3^e au P3 et un deuxième au P1.

Chapitre 7 eau, épuration et traitements des déchets

Vous constatez une forte augmentation au compte 70.314 Entretien & réparation – installation adduction d'eau. Ce montant de plus de CHF 100'000.00 se décortique de la manière suivante:

- remplacement de compteurs pour CHF 6'500.00 charges qui reviennent chaque année ;
- mise en conformité de la passerelle de la Chaux-Dessus pour CHF 20'000.00. C'est un ouvrage urgent car ce n'est pas sécurisé ;
- Remplacement d'une conduite à La Loue pour CHF 10'500.00 ;
- L'entretien du réseau par notre fontainier pour CHF 66'000.00 Cet entretien annuel est obligatoire au regard de la législation et des normes en place ;
- CHF 6'000.00 pour un mandat sur le processus d'autocontrôle de notre réseau d'eau.

Le taux de couverture du chapitre 72 atteint 86%.

Suite à l'introduction des écopresses, nous économisons des charges pour les trajets puisqu'il n'y a plus la tournée du mardi.

Concernant les endiguements: au compte 75.314, il y est tenu compte un montant budgété de CHF 22'000.00 pour une pré-étude pour une paroi berlinoise dans la montée vers Moléson, au premier des virages à 180degrés

Plus bas au chapitre de l'aménagement du territoire, nous avons budgété sous le compte 79.318.0 honoraires des urbanistes un montant de CHF 100'000.00 pour des finalisations de dossiers et des études complémentaires. Notons par exemple la finalisation du PAD du camping ainsi que sa mise en DDP pour CHF 16'000.00, Dossier final PAZ pour le télésiège des Joux pour CHF 15'000.00, inventaire des biotopes pour CHF 28'000.00 et le centre de Pringy pour CHF 30'000.00.



Procès-verbal de l'assemblée communale de Gruyères Maison du Gruyère à Pringy, lundi 9 décembre 2019 à 20h00

1031

Dans le chapitre 8, au compte 83.313, un montant de CHF 30'000.00 a été budgété pour la mise en place d'un parcours historique interactif dans la cité comtale.

Il y a un nouveau compte le 83.319.2 Participation éclairage château avec un montant de CHF 5'000.00. C'est une participation communale pour que le château soit illuminé plus longtemps.

Au « Chapitre 9 », les recettes d'impôt sont estimées sur la base de la planification de l'Etat ainsi que sur la moyenne des 5 dernières années pour les impôts conjoncturels. Suite à la réforme fiscale des entreprises, nous nous attendons à une baisse de rentrée des impôts en ce qui concernent les personnes morales. Le canton compense partiellement cette perte avec un montant d'environ CHF 110'000.00 est acquis pour notre commune pour 2020. Vous pouvez le constater au numéro 90.451.00 et 01.

Au chapitre 942: le montant de CHF 10'000.00 a été budgété pour l'acquisition des ouvrages militaires au compte 942.313.150 et accepté par l'assemblée communale il y a quelques minutes

Toujours dans ce même chapitre, il y a un montant de CHF 46'000.00 au compte 942.313.100 pour la mise en conformité de la ciblerie au stand de tir (récupérateur de balles). La commune participe pour la moitié des cibles c'est à dire 4 et subventionne une partie des autres, ceci comme aide à la société locale les Mousquetaires. Ces travaux sont une obligation légale.

La commission financière l'a mentionné dans son rapport, la commune veut assainir le chauffage électrique de son studio à Moléson construit en 1981. Dans les CHF 53'800.00 d'investissements budgétés au compte 942.314.108: CHF 39'000.00 pour la partie électrique et chauffage sont compris une pompe à chaleur, un équipement de nouveaux radiateurs et un boiler pour l'eau chaude, CHF 10'000.00 pour le remplacement de la cuisine, y compris les appareils et les petits travaux liés, et CHF 1'000.00 pour une attestation CECB qui pourrait nous permettre de recevoir une subvention.

Ce chalet-studio est équipé d'un chauffage direct électrique de 1981. C'est vétuste; le boiler électrique ne fonctionne plus, la cuisine et les appareils sont défectueux et doivent être remplacés. La solution d'une PAC répond aux besoins et est sensible à l'écologie. Ce bâtiment abrite aussi non seulement un garage dans lequel l'édilité stocke du matériel mais aussi un local technique pour la PC. Il fait partie du patrimoine communal. Il se doit d'être assaini et mis en valeur.

Pour terminer, nous avons budgété CHF 37'000.00 l'entretien des murs de la Scierne de l'Auge au compte 942.313.400.

Questions :

M. Gilles Bertherin demande pourquoi la commune change les compteurs d'eau chaque année.



Justine Catillaz, Conseillère communale répond que la commune ne change pas tous les compteurs chaque année, mais que l'on remplace les plus anciens par des éléments neufs selon un tournus pour un montant de CHF 6'500.00. Après une somme de CHF 66'000.00 est mise au budget pour le travail d'autocontrôle imposé à notre fontainier par le canton de Fribourg.

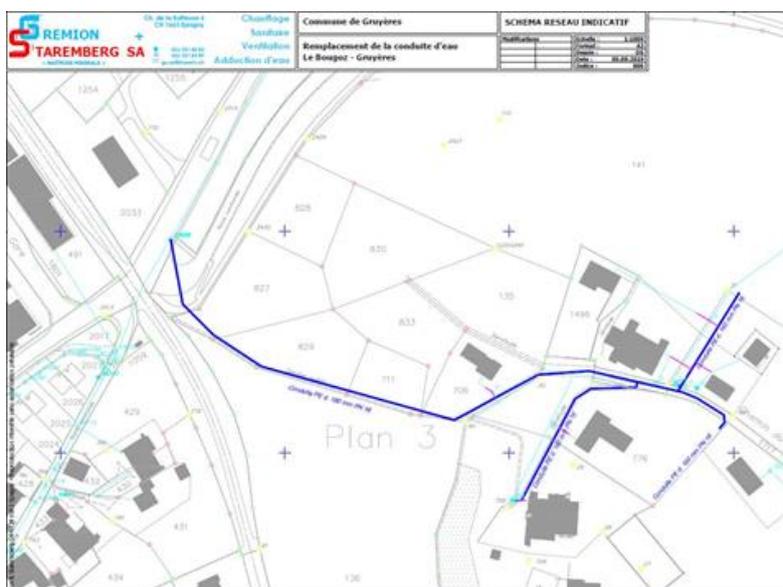
Mme Sandra Bays rebondit sur la question de M. Gilles Bertherin à propos de l'éclairage du Château de Gruyères. Elle s'étonne que l'on augmente l'horaire d'éclairage du Château de Gruyères.

Jean-Pierre Doutaz, Syndic précise que la somme de CHF 5'000.00 inscrite au budget 2020 a déjà été octroyée en 2019. Le Château de Gruyères ne sera pas éclairé plus cette année qu'il ne l'a été l'année passée. Tout au plus, l'éclairage fonctionnera une demi-heure, voire une heure de plus toute l'année. Ce monument reste la carte de visite de la région et plusieurs plaintes ont été enregistrées dans le sens d'un éclairage insuffisant. En outre, l'installation devient vétuste. Le Château de Gruyères demande une participation communale depuis plusieurs années déjà en prenant comme argument le fait que la commune encaisse chaque année plus de CHF 100'000.00 de taxe sur les divertissements. A noter que le Conseil communal a refusé d'autres requêtes.

Point : 3.3.1 de l'ordre du jour,

Remplacement de la conduite d'eau potable, secteur « Le Bourgo »

Jean-François Pasquier, Conseiller communal responsable du service des eaux : le Conseil communal vous propose de remplacer une conduite de transport d'eau potable en Eternit depuis le restaurant « Le Relais » à Pringy jusqu'au lieu-dit « Le Bourgo » chez la famille Jacques Murith et Jean-Pierre Théraulaz.





Procès-verbal de l'assemblée communale de Gruyères Maison du Gruyère à Pringy, lundi 9 décembre 2019 à 20h00

1033

L'été passé la conduite actuelle s'est cassée provoquant une importante fuite d'eau estimée à quelque 4'500 lt/min. Cet incident a provoqué d'importants dégâts, notamment chez M. Jean-Pierre Théraulaz.

Le projet prévoit de remplacer la conduite Eternit, diamètre 100 mm, par une conduite en PE, diamètre 180 mm, au moins sur sa partie centrale. Dans le cadre de cette opération, deux bornes hydrantes seront également remises à neuf. A futur, cette conduite se relie à celle qui alimente la ville de Gruyères permettant ainsi un bouclage.

Investissement - financement	
Financement:	CHF 175'000.-
Par un emprunt, ou par les liquidités en fonction des disponibilités	
Charge financière	
Charge d'amortissement : (4%)	CHF 7'000.00
Intérêt en cas d'emprunt : (1%)	CHF 1'750.00
Total	CHF 8'750.00

Commune de Gruyères Assemblée du 9 décembre 2019 41

Questions :

Pour répondre à une question de **M. René Murith**, Jean-François Pasquier confirme que la conduite sera remplacée sur toute sa longueur. Une extension est encore prévue, mais pour cela, la commune attend que le projet de réaménagement des parkings soit connu afin de positionner correctement la borne hydrante.

La parole n'est plus demandée ; la discussion est close.

Jean-Pierre Doutaz, Syndic : le Conseil communal et la commission financière vous invitent à accepter cet investissement qui s'inscrit dans l'entretien de nos infrastructures, dans le cas particulier d'adduction d'eau, ô combien importante pour notre population.

Celles et ceux qui acceptent l'investissement concernant le remplacement de la conduite d'eau potable, secteur « Le Bourgo », tel qu'il vous l'a été présenté avec son financement, sont priés de se prononcer en levant la main.

Vote :

Oui : 51

Non : 0

Absentions : 0

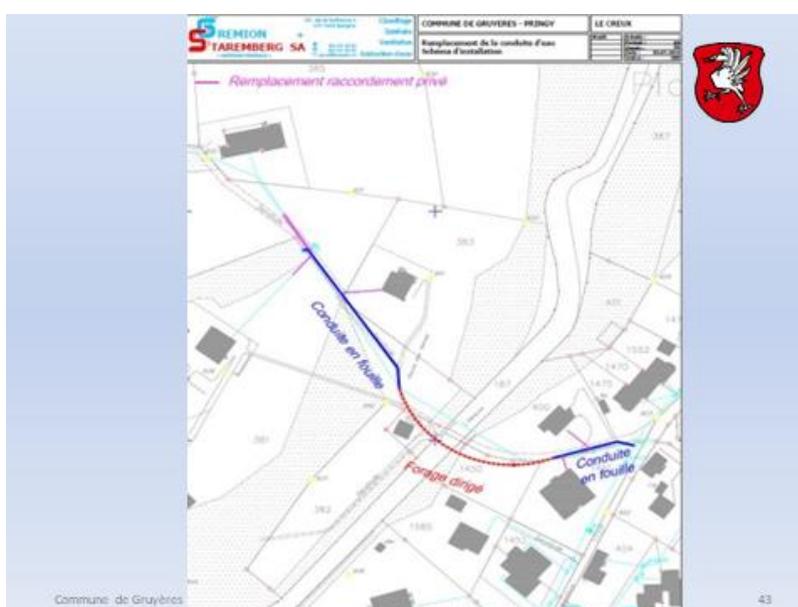


Décision : Le crédit d'investissement de CHF 175'000.00 concernant le remplacement de la conduite d'eau potable, secteur « Le Bourgo » est accepté à l'unanimité.

Point : 3.3.2 de l'ordre du jour :

Remplacement de la conduite d'eau potable, secteur « Le Creux – la Passerelle »

Jean-François Pasquier, Conseiller communal responsable du service des eaux : nous devons remplacer une conduite de transport d'eau potable qui passe sous le lit de l'Albeuve selon le plan de situation ci-dessous.



Après des contrôles, une fuite présentant un débit compris entre 60-70 lt/min a été découverte dans le lit de l'Albeuve.

Le projet prévoit un forage dirigé (tracé en rouge) sous le lit de l'Albeuve afin de réparer cette fuite. Pour les deux extrémités, on procéderait par des fouilles ouvertes. Il s'agit de remplacer une conduite en fonte grise (diamètre 100 mm) par une conduite en PE diamètre 150 mm.



Investissement - financement	
Financement:	CHF 150'000.-
Par un emprunt, ou par les liquidités en fonction des disponibilités	
Charge financière	
Charge d'amortissement : (4%)	CHF 6'000.00
Intérêt en cas d'emprunt : (1%)	CHF 1'500.00
Total	CHF 7'500.00

Commune de Gruyères Assemblée du 9 décembre 2019 44

Pas de question, la discussion est close.

Jean-Pierre Doutaz, Syndic : cet investissement est également plus que nécessaire dans la mesure où il permettra de colmater une fuite importante sur le réseau d'eau et s'inscrit également dans la maintenance de nos infrastructures de base. Le Conseil communal et la commission financière vous invitent à accepter cet investissement.

Celles et ceux qui acceptent l'investissement concernant le remplacement de la conduite d'eau potable, secteur « Le Creux – la passerelle » à Pringy, ainsi que son financement, tel qu'ils vous l'ont été présentés sont priés de se prononcer en levant la main.

Vote :

Oui : 51

Non : 0

Absentions : 0

Décision : Le crédit d'investissement de CHF 150'000.00 concernant le remplacement de la conduite d'eau potable, secteur « Le Bourgo » est accepté à l'unanimité.

Point 3.3.3 de l'ordre du jour :

Remplacement du monte-charge de l'Hôtel-de-Ville

Nadine Dafflon, Conseillère communale responsable des bâtiments : vieux d'une soixantaine d'années, le monte-charge du restaurant de l'Hôtel-de-Ville est tombé en panne à la mi-octobre. Après une vision locale par deux entreprises spécialisées dans ce genre d'installation, il s'est avéré qu'une réparation n'était plus envisageable. Une mise hors service du monte-charge a été rapidement prononcée pour des raisons de sécurité. Quatre entreprises ont été contactées pour soumettre une offre de remplacement. A ce jour, seul une entreprise a adressé une offre, deux ont refusé et la quatrième doit



Procès-verbal de l'assemblée communale de Gruyères Maison du Gruyère à Pringy, lundi 9 décembre 2019 à 20h00

1036

encore donner suite. Ce monte-charge est indispensable pour l'exploitation du restaurant et il n'est pas possible d'utiliser l'ascenseur, car celui-ci s'arrête au rez-de-chaussée.

L'investissement se monte à CHF 75'000.00. Dans ce montant, sont compris des travaux de maçonnerie et d'électricité en plus de l'installation. S'agissant de travaux d'entretien, cette intervention n'aura pas de conséquence sur le prix du loyer.

Investissement - financement	
Financement:	CHF 75'000.-
Par un emprunt, ou par les liquidités en fonction des disponibilités	
Charge financière	
Charge d'amortissement : (6%)	CHF 4'500.00
Intérêt en cas d'emprunt : (1%)	CHF 750.00
Total	CHF 5'250.00

Commune de Gruyères Assemblée du 9 décembre 2019 49

Questions :

Mme Gwennaëlle Ducry-Rey trouve l'investissement élevé.

Nadine Dafflon précise qu'il s'agit d'un ouvrage complexe et qui demande un travail spécifique. D'ailleurs, seule une société a montré son intérêt pour l'instant.

La discussion est close.

Le Conseil communal et la commission financière vous invite à accepter cet investissement qui correspond à un assainissement et remplacement d'une infrastructure mobile totalement vétuste, et néanmoins nécessaire à l'exploitation de notre Hôtel de Ville.

Celles et ceux qui acceptent l'investissement concernant le remplacement du monte-charge de l'Hôtel-de-Ville, tels qu'il vous l'a été présenté, avec le financement proposé, sont priés de se prononcer en levant la main.

Vote :

Oui : 50

Non : 0

Absention : 1



Décision : Le crédit d'investissement de CHF 75'000.00 concernant le remplacement du monte-charge de l'Hôtel-de-Ville est accepté par 50 voix pour et une abstention.

Point 3.4 de l'ordre du jour.

Vote final des budgets communaux de fonctionnement et des investissements.

Jean-Pierre Doutaz, Syndic : suite à toutes les explications données sur l'ensemble des budgets de fonctionnement et des investissements, nous allons procéder au vote final. **Le Conseil communal et la commission financière vous invitent à accepter ce budget de fonctionnement et des investissements 2020.**

Celles et ceux qui acceptent les budgets de fonctionnement qui bouclent avec un déficit de CHF 21'992.00 et des investissements qui présentent un excédent de charges nettes (reportées et nouvelles) de CHF 1'319'000.00 tels qu'ils vous ont été présentés, pour l'exercice 2020, sont priés de se prononcer en levant la main svp.

Oui : 51

Non : 0

Absentions : 0

Décision : Les budgets 2020 de fonctionnement et des investissements sont acceptés à l'unanimité.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie pour la confiance que vous témoignez envers votre Autorité communale. Croyez qu'elle mettra tout en œuvre pour appliquer ces budgets d'une manière rigoureuse, au profit de notre commune et de ses administrés, dans le respect des décisions de votre noble assemblée.

Point 4 de l'ordre du jour :

Budget 2020 du Foyer St.-Germain – établissement médico-social communal de droit public

4.1 de l'ordre du jour :

Rapport de la Commission financière ;

M. Dominique Bays, membre : conformément à son mandat, la commission financière s'est réunie le mercredi 19 novembre 2019 à la salle bourgeoise du Foyer St-Germain. La commission a eu une rencontre constructive avec Messieurs Nicolas Beaud et Pascal Briccafiori, respectivement directeur du foyer et président du comité de direction.

Le budget présente un excédent de charges de **CHF 25'650.00.**



La commission financière approuve le budget de fonctionnement 2020 et le recommande à votre vote.

Point 4.2 de l'ordre du jour :
Budget de Fonctionnement

M. Pascal Briccafiore, Président du comité de direction du Foyer St-Germain :
Le budget a été élaboré tant au niveau des charges que des produits sur la base d'un taux d'occupation des lits EMS de **95.5%**. Pour les lits AOS (assistance obligatoire des soins ou lits simples), le taux d'occupation a été estimé à **65 %**. Il se présente de la manière suivante :

Charges

Dans le compte 33 « Salaires Direction et Administration », une augmentation de CHF 6'000.00 par rapport au budget 2019. Cette différence provient du palier accordé à la secrétaire et à l'infirmière cheffe. A cette différence s'ajoute un taux supplémentaire de 5 % accordé provisoirement en 2020 à la secrétaire.

Dans le compte 3900 « Prestations à des tiers », une augmentation de CHF 15'000.00. Il s'agit d'un taux d'activité supplémentaire de 10 % pour une aide à la comptabilité.

Produits

Dans le compte 66 « Produits des loyers et intérêts du capital », on signale une augmentation de CHF 5'000.00 provenant des locations de l'antenne Swisscom et des trois places de parc.

Récapitulation :

Total des charges :	CHF 4'045'763.00
<u>Total des produits :</u>	<u>CHF 4'020'113.00</u>
Perte :	CHF 25'650.00

Questions :

M. Gilles Bertherin demande des explications sur l'augmentation du chapitre « Prestations à des tiers ».

M. Nicolas Beaud, Directeur du Foyer St-Germain explique que jusqu'en 2018, l'ancien directeur était employé par le Foyer St-Germain. M. Jean-Louis Jemmely était engagé à 100 %. Avec le changement de fonctionnement, je suis engagé à 45 % pour le Foyer ST-Germain ; il a donc fallu renforcer ce



poste, le secrétariat ne pouvant pas assumer à lui seul cette différence de ressources.

4.3 de l'ordre du jour :

Vote final du budget du Foyer St.-Germain de fonctionnement 2020

Jean-Pierre Doutaz, Syndic : le Comité de Direction du Foyer St-Germain, le Conseil communal et la commission financière vous invitent à accepter les budgets de fonctionnement et des investissements du Foyer St-Germain pour l'année civile 2020.

Mesdames et Messieurs, celles et ceux qui acceptent le budget de fonctionnement 2020 du Foyer St-Germain qui boucle avec un déficit de **CHF 25'650.00** sont priés de se prononcer en levant la main.

Oui : 51

Non : 0

Abstentions : 0

Décision : Le budget de fonctionnement 2020 du Foyer St-Germain est accepté à l'unanimité.

Au nom du Conseil communal, j'ai le plaisir et le devoir de les remercier pour leur inlassable engagement tout au long de l'année.

Mesdames et Messieurs, je souhaite beaucoup de satisfaction à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs du Foyer St-Germain dans l'exercice de leur noble mission aux profits de nos aînées pour l'année à venir.

Point 5. de l'ordre du jour :

Commission d'aménagement : élection complémentaire

Jean-Pierre Doutaz, Syndic : conformément à l'article 10, de la loi sur les Communes du 25 septembre 1980, l'assemblée communale élit les membres de la commission financière ainsi que les membres d'autres commissions prévues par la loi et relevant de sa compétence.

Pour rappel, la LATeC dans son article 36 précise,

al.1 Le Conseil communal est l'autorité responsable de l'aménagement local.

al. 2 Le conseil communal constitue une commission d'aménagement permanente qui l'appuie dans l'élaboration du plan d'aménagement local et l'application de celui-ci. La commission composée d'au moins cinq membres dont la majorité est désignée par l'assemblée communale ou par le conseil général.



**Procès-verbal de l'assemblée communale de Gruyères
Maison du Gruyère à Pringy, lundi 9 décembre 2019 à 20h00**

1040

Ils sont élus pour 1 période administrative.

En date du 7 octobre dernier le Conseil communal a reçu la lettre de démission de M. Vincent Bays, membre de ladite commission communale depuis 2011. Il argumente sa démission par, je cite : ma thèse de doctorat arrivant à bout touchant, je compte continuer ma formation juridique en débutant un stage d'avocat à Lausanne dans le courant 2020. Aussi, pour des raisons administratives, mais également pour des questions de probité liées à mon futur métier, il me serait judicieux de déposer mes papiers dans le canton de Vaud dès le 1^{er} janvier 2020.....fin de citation.

Le Conseil communal remercie vivement M. Vincent Bays pour son engagement et ses compétences mises au bénéfice de sa commune. En effet, M. Vincent Bays a suivi une formation en droit dont il est encore en phase de compléter, mais surtout et principalement dans le droit de l'aménagement du territoire. Ses compétences ont grandement servi à la commission d'aménagement et au Conseil communal. Nous regrettons son départ, nous lui souhaitons une belle carrière professionnelle et beaucoup de plaisir dans toutes ses activités. Un jour peut-être le retrouvera-t-on ?

Lors de l'assemblée constitutive des commissions communales pour la législature 2016-2021, M. Vincent Bays a été présenté par le PDC. Je rappelle que la commission d'aménagement est composée de 7 membres : 2 ont été nommés par le Conseil communal, Mme Catherine Bussard qui en assure la présidence et Mme Nadine Dafflon responsable des bâtiments. Les 5 autres membres représentés selon le rapport des forces politiques engagées sur notre commune. Soit 2 PDC, dont Madame Claudine Castella toujours en place, 2 PLR représentés par M. Michaël Castella et M. Antoine Micheloud, et 1 PS représenté par M. Jean-Marc Gobet.

Le Conseil communal a donc demandé au PDC de bien vouloir proposer une candidature pour le remplacement de M. Bays. Celui-ci nous annonce la candidature de M. Jacques Moura, de Pringy, ancien conseiller communal.

Je pose la question à l'assemblée si une autre personne se déclare candidate ?

Aucune autre candidature n'est annoncée.

Décision : M. Jacques Moura est élu à la commission d'aménagement par applaudissements.

Point 6. de l'ordre du jour :

Règlement et barème relatifs à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires : présentation et approbation

Elisabeth Seydoux, Conseillère communale : le règlement actuel a dû être adapté à la demande du canton. Nous avons dû intégrer le terme « barème » au règlement et on parle désormais de participation communale aux coûts



Procès-verbal de l'assemblée communale de Gruyères Maison du Gruyère à Pringy, lundi 9 décembre 2019 à 20h00

1041

des contrôles dentaires scolaires et plus de participation communale aux frais de traitements dentaires scolaires. Il a fallu également préciser les prestations comprises dans ce règlement.

Par ailleurs, le barème de réduction a été revu.

Nouveau tableau

Barème de réduction

Nbre enf	jusqu'à/ bis											Plus de / Mehr als
Anz. Kinder	35'000.-	40'000.-	45'000.-	50'000.-	55'000.-	60'000.-	65'000.-	70'000.-	75'000.-	80'000.-	85'000.-	85'000.-
1			4	3	2	1						
2				4	3	2	1					
3					4	3	2	1				
4						4	3	2	1			
5							4	3	2	1		
6 et plus/ und ,ehr								4	3	2	1	

Commune de Gruyères Assemblée du 9 décembre 2019 70

Dans le tableau ci-dessus, pour les revenus situés dans la partie grisée, ces frais sont à la charge de la commune selon une table dégressive. En revanche, pour les revenus compris dans la partie en rouge, les coûts des soins dentaires reviennent à la famille.

Questions :

M. Philippe Michloud demande si l'on améliore ou, au contraire, on péjore la situation pour les familles ?

Elisabeth Seydoux explique, d'une part, que l'ancien règlement ne prenait pas en compte les contrôles, mais uniquement les soins conservateurs. D'autre part, en décalant d'un échelon la table de prise en charge, la commune vise plutôt une amélioration pour les familles. Toutefois, la différence sur une année est minime.

Jean-Pierre Doutaz, Syndic confirme que les modifications de ce règlement portent plutôt sur un toilettage des textes en primeur. De plus, avec l'adaptation du barème, l'aide à charge de la commune ne devrait pas engendrer un coût supplémentaire de plus de CHF 4'000.00 par année.

Plus de question, la discussion est close.



Décision : Le règlement et barème relatifs à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires est accepté à l'unanimité.

Point 7 de l'ordre du jour :

Divers

Jean-Pierre Doutaz, Syndic: avant de vous donner la parole, permettez-moi de vous donner quelques faits et informations sur la situation de quelques dossiers et enjeux actuel qui sont soit cours de réalisation, ou occupent de manière plus ou moins intense les membres du Conseil communal.

1. Centre de Pringy

La commune de Gruyères avec les partenaires au dossier, soit : la MDG, Cremo, TPF, le RSSG (ou 4 EMS) et les propriétaires privés concernés ont déposé fin mai, au SECA, la demande préalable du PAD du centre de Pringy. D'après les dernières informations, celui-ci devrait nous être retourné d'ici fin janvier 2020.

Catherine Bussard, Conseillère communale en charge de l'aménagement du territoire précise le périmètre du PAD, les partenaires et les secteurs d'affectations concernés.

Jean-Pierre Doutaz, Syndic : les conditions et informations contenues dans le futur rapport du SECA sur la demande préalable en retour permettront aux partenaires et à la commune de poursuivre le travail en vue de la mise à l'enquête et du dépôt du PAD définitif.

En parallèle à ces travaux de PAD, les projets de constructions de la Maison du Gruyère et du futur EMS se poursuivent et, dans la mesure de leurs avancements, ils pourront être mis à l'enquête publique dès la fin de l'enquête du PAD et sous réserve encore des éventuelles oppositions.

Vous avez pu lire d'ailleurs dans la presse, suite à l'assemblée du RSSG que celui-ci à débloquer des fonds en vue d'un concours et des premières procédures à engager concernant un ensemble d'investissement concernant le domaine de la personne âgée dans le district, dont l'EMS de Pringy en particulier.

Vous avez aussi pu lire dans la presse que celle-ci citait que sur le site de Pringy pourraient s'y implanter une salle multifonction et une maison communale. En l'état discussions et des projections dans le PAD, il est effectivement discuter de l'opportunité de concilier en synergie une future salle multifonction qui pourrait être utilisée pour les besoins du futur EMS et d'autres utilisateurs telles que la commune ou encore des activités diverses de sociétés, d'assemblées, de colloques, de réunions etc... Tout ceci doit encore être affiné, évalué, ajusté, voire chiffré pour en mesurer les intérêts et la pertinence de telles infrastructures implantées sur ce site.



2. Clinique et Hôtel, secteur ancien Motel

Je peux vous informer que, conformément aux décisions de précédentes assemblées communales, le terrain de la clinique a été vendu, la commune a encaissé le montant dû. La clinique qui a obtenu son permis de construire, devrait ouvrir le chantier dès mars ou avril prochain. Nous sommes avec les 2 partenaires soit la clinique et l'hôtel en train de travailler sur l'exécution du PED qui a aussi obtenu son permis de construire où la commune sera pour partie concernée principalement concernant le réseau d'eau et des déviations de collecteurs d'eau usée dans le cadre de l'hôtel en particulier.

3. PAL en général

Vous avez pu le lire dans la presse également : la décision du tribunal cantonal sur un objet d'aménagement du territoire concernant une commune sarinoise, a eu comme effet un recours du SECA au tribunal fédéral. Cette décision qui n'a pas pour l'instant d'effet suspensif a pour effet que tous les PAL qui n'ont pas obtenu une validation définitive avant le 2 octobre 2018 ne peuvent désormais être validés que sous les nouvelles directives et objectifs du nouveau PDCant.

62 communes de ce canton sont concernées avec des effets plus ou moins grands. Notre commune est dans ce lot de communes et se trouve dans un inconfort juridique difficile. Le Conseil communal a demandé un droit d'être entendu à la direction de la DAEC pour connaître ces incidences et réelles conséquences liées. Nous devons certainement engager des moyens supplémentaires pour corriger ou affiner notre PAL au nouveau droit, avec tous les soucis et préoccupations sur le développement de notre commune que cela peut signifier.

4. PAD du Camping « Les Sapins » à Fribourg

Le PAD du camping a été déposé au SeCA dans sa version définitive, à la suite de sa mise à l'enquête qui n'a provoqué aucune opposition.

5. Projet des parkings de Gruyères

Dans la mesure où le PAL n'est pas validé et dans la mesure où deux oppositions ont été formées sur le changement d'affectation des terrains, le dossier est bloqué jusqu'à l'approbation du PAL et la levée des oppositions.

6. Ecole et cercle scolaire avec Le Pâquier

Il y existe de fortes probabilités pour que la commune de Gruyères soit abordée par celle du Pâquier. En effet, selon la loi scolaire, le cercle scolaire du Pâquier ne dispose plus d'effectifs suffisants pour former un cercle scolaire à elle toute seule. La DICS a demandé au Pâquier de trouver des synergies. Dans un premier temps, celle-ci nous avait déjà abordés et pour diverses raisons nous avons répondu par la négative dans la mesure principalement où la population du



Pâquier est plutôt dirigée vers l'agglomération de Bulle. Puis, elle s'est tournée du côté de Bulle/La Tour-de-Trême. La Ville de Bulle ayant refusé cette approche, Le Pâquier devrait maintenant se retourner du côté de Gruyères. Affaire à suivre.

7. Renouvellement concession SAG

Le Conseil communal travaille depuis plus d'une année sur le renouvellement du DDP en faveur de la Société d'Aviation de la Gruyère. La dernière concession arrivera à échéance en 2023. Des informations vous parviendront en temps opportun.

8. Télésiège du Moléson

En collaboration avec le GMV SA, la commune se bat pour faire aboutir ce projet de renouvellement de l'installation des Joux. Le Conseil communal a adressé récemment une lettre à la DAEC avec copie à l'OFT pour lui demander de faire diligence dans ce dossier.

9. Olivier Mayoraz

Par courrier du 27 mai 2019, notre désormais ancien vice-syndic nous a fait part de sa volonté de démissionner du Conseil communal avec effet au 1^{er} septembre 2019.

Au nom du Conseil communal, et en mon nom personnel, nous tenons à remercier vivement M. Olivier Mayoraz pour son engagement au service de sa commune. Membre du Conseil communal de 2006 à 2019, et Vice-syndic depuis 2011. Olivier s'est d'abord occupé durant sa première législature, du dicastère du social, santé publique, Homes, petite enfance et des crèches. Puis dès 2011, il reprit le dicastère des routes, édilité, et forêts comprenant la gestion des équipes liées à ces domaines d'activité et assumait la présidence du triage forestier du Moléson.

En fidèle collègue, respecté, Olivier s'est engagé et a mis ses compétences, son temps, son savoir, au service de sa commune. Merci Olivier.

Olivier motive sa démission pour des raisons professionnelles et quelques soucis de santé. Il dit aussi dans sa lettre de démission, je cite : **"La décision de démissionner a été très difficile à prendre pour moi, et elle est le fruit d'une pénible réflexion. J'ai également longuement discuté avec ma famille. Pendant ces 13 ans, j'ai beaucoup apprécié le travail avec mes collègues, à l'écoute, malgré quelques divergences, mais cela a toujours été dans le respect de l'autre et dans l'intérêt de la commune. J'ai aussi pu travailler avec des employés motivés, même si parfois, il est difficile de se faire entendre...."**, fin de citation.



Là où les tâches de Conseiller ou conseillère communal sont de plus en plus exigeantes, ingrates parfois, sans beaucoup de reconnaissance et plus souvent sur le gril de la critique que sur l'hôtel de la reconnaissance.... mais voilà, nous nous engageons toutes et tous et mettons notre temps avec une certaine passion et un engagement pour le mieux de notre commune et de notre population. Olivier l'a fait durant 13 années avec conviction.

Merci Olivier et en signe de reconnaissance le Conseil communal a le plaisir de t'offrir ces quelques présents. Nous nous ferons un plaisir de te retrouver l'année prochaine déjà lors de la rencontre des anciens membres du Conseil communal.

M. Olivier Mayoraz adresse quelques mots de remerciements.

10. Parcs payants à Gruyères

Quelques communications et informations vont vous être données par la responsable du dicastère et en charge du dossier. Mme Monique Durrussel Rudaz.

Monique Durussel Rudaz, Conseillère communale responsable de la police livre quelques informations, à savoir :

- Les parkings sont payants dernier ; depuis le 15 juillet dernier ;
- Les nouveaux horodateurs ne permettent plus de faire un tarif préférentiel pour les habitants de la commune. Un nouveau système de carte-ville sera mis en place début 2020. Le citoyen de la commune pourra se procurer cette carte auprès de l'administration (dépôt CHF 20.00 + CHF 30.00 crédit) et payer son stationnement de cette manière avec un tarif réduit de moitié.
- Cars et minibus : tarif conjoint avec la Maison du Gruyère ;
- Camping-cars : tarif forfaitaire de CHF 10.00 (inclus taxes de séjour pour 2 personnes adultes) ;
- Pour les habitants de rendant à l'administration communale, au Foyer St-Germain ou à la Paroisse, possibilité de se garer gratuitement dans une des 8 places de parc à disposition en-haut vers l'office du tourisme (anc. Places jaunes) durant 1 ½ heure moyennant la mise en évidence du disque bleu de stationnement ;
- Réflexion sur un système de tarif pour les hôtels de Gruyères ;
- Places de parc privatives à disposition des gens qui habitent à Gruyères (1 place par maison ou logement) ;
- A la suite d'une question adressée au Syndic, il n'est pas possible juridiquement d'offrir des exemptions de taxes, notamment pour les invités des gens habitants à Gruyères.

Mme Marie-Madeleine Glasson s'élève contre le fait de ne pas avoir de zones de parking gratuites. Son époux, **M. Jean-Jacques Glasson** rappelle le fond de



**Procès-verbal de l'assemblée communale de Gruyères
Maison du Gruyère à Pringy, lundi 9 décembre 2019 à 20h00**

1046

la requête qu'il a formulée auprès du Syndic, à savoir qu'il ne demande pas la gratuité lorsqu'il reçoit des visites à domicile, mais avoir la possibilité d'acheter des cartes journalières.

Monique Durussel Rudaz prend note de la demande et promet de l'examiner.

Jean-Pierre Doutaz, Syndic confirme que le Conseil communal va être attentif à cette problématique et va prendre position.

M. Ludovic Lebargy interpelle le Conseil communal à propos du chantier du quartier de « la Loue ». Il s'agit de la construction d'un mur de soutènement qui annonce la suite de l'aménagement du lotissement. Il souligne que ce chantier provoque colère, frustration et inquiétude dans le quartier. Inquiétude, en particulier, par l'accroissement de la circulation dans le quartier. Il aimerait connaître la position de la commune par rapport à ce projet et aux interrogations des habitants du quartier sachant qu'il a déjà fait part de ces remarques à Catherine Bussard, Conseillère communale responsable de l'aménagement du territoire. Il fait encore part de son sentiment de deux poids deux mesures ; d'une part des propriétaires privés avec des contraintes architecturales sous prétexte du cône de vue depuis Gruyères et, d'autre part, des entreprises qui, vu de l'extérieur, peuvent faire ce qu'elles veulent avec l'aval des autorités cantonales.

Jean-Pierre Doutaz, Syndic précise que le Conseil communal a aussi été interpellé sur ce chantier. Il donne les explications suivantes :

1. La construction du mur est au bénéfice d'un permis de construire. Il y a eu deux projets mis à l'enquête ; un pour la construction de la route d'accès et un pour le mur de soutènement. Il n'y a pas eu d'opposition. Ces projets sont situés en zone à bâtir depuis les années 1980-90. Le chantier peut paraître important en raison des emprises, mais il se déroule conformément au permis de construire. Lorsque celui-ci sera terminé, notamment les aménagements, le « trou » paraîtra moins important et ce, d'autant plus que la commune a demandé à ce que le mur soit végétalisé depuis en-haut et depuis son pied.
2. Pour la commune, ce chantier répond aux règles de l'aménagement du territoire et des constructions. Il reconnaît que ce chantier est important. Catherine Bussard s'est inquiétée de ce chantier auprès du Conseil communal. La Préfecture de la Gruyère a confirmé la conformité des travaux.
3. Pour l'instant, la commune ne connaît pas le nombre et le caractère des habitations qui vont être construites. Concernant l'augmentation du trafic routier éventuellement indu, la commune examinera en temps opportun s'il sera nécessaire de prendre ou mettre en place des mesures de restrictions particulières.



Nouvelle vinification, nouvelle étiquette pour notre vin d'honneur

Jean-Pierre Doutaz, Syndic fait l'historique de la naissance de la vigne de Gruyères, puis il informe que 5 artistes tous membres des imagiers de la Gruyère, ont été invités à déposer un projet pour une nouvelle étiquette dès le moment où le Conseil communal a décidé de vinifier ce vin en un vin blanc « tranquille ». Les artistes sélectionnés sont les suivants :

- M. Daniel Sudan d'Epagny
- Mme. Brigitte Knecht de Pringy
- Mme. Ginette Bolomey de Broc,
- M. Pierre-André Despont de Grandvillard
- M. Bruno Yerly de La Tour-de-Trême

Trois artistes ont remis des projets d'épreuve sous un rendu anonyme. Deux ont annoncé qu'ils ne remettraient pas de projet.

Et après découverte, analyse et petit débat, le Conseil communal a choisi par voix de vote à bulletin secret le ou respectivement la lauréate en la personne de Mme Ginette Bolomey.

L'assemblée peut découvrir les épreuves affichées et déguster officiellement ce vin lors de l'apéritif qui suivra au terme de cette séance.

Clôture de l'assemblée

Jean-Pierre Doutaz lève l'assemblée à 22h15.

Le Syndic

Jean-Pierre Doutaz

Le Secrétaire général

Daniel Weber